

16. Question de Monsieur Cédric MAHIEU, conseiller communal, du 24 mai 2020 -- Vraag van de heer Cédric MAHIEU, gemeenteraadslid, van 24 mai 2020.

Contentieux fiscal

Pouvez-vous m'indiquer la liste des litiges fiscaux en cours, les montants en jeu par litige ainsi que le montant global du contentieux fiscal au 31 décembre 2019?

Pouvez-vous également me fournir la liste des provisions réalisées pour les litiges fiscaux au 31 décembre 2019 ainsi que le montant globale de ces provisions (prélèvement)?

Réponse :

A l'heure actuelle nous avons 463 dossiers contentieux en matière fiscale, répartis comme suit :

1. 27 dossiers en matière d'**affichage publicitaire**, tous contre JC DECAUX, sauf un contre l'ex-Business Panel (Media Town en faillite) où notre créance a été mise au passif de la faillite. Un arrêt du 14 novembre 2019 a fait droit à la demande de la partie adverse (JC DECAUX BILLBOARD). Depuis, nous avons modifié la formulation du règlement-taxe. Nous avons sollicité l'avis de Me Foriers pour juger de l'opportunité d'un pourvoi en cassation et attendons son retour.
2. 14 dossiers en matière de **banques**, tous contre bpost. Pour tous ces dossiers, nous avons accepté la proposition de désistement de la partie adverse et avons envoyé plusieurs rappels à Me Molitor pour avancer dans cette affaire.
3. 88 dossiers en matière de **surfaces de bureaux**, répartis entre divers requérants dont les principaux sont Bpost, l'Etat belge, la Région de Bruxelles-Capitale, la RTBF et la VRT. 12 dossiers contre l'Etat belge sont à archiver suite à un accord.
4. 15 dossiers en matière de « **carrées** », 4 en matière de **prostitution en vitrine** et 5 en matière de **serveurs et serveuses**.
5. 15 dossiers en matière de **distribution de publicité**, principalement contre Proximus et SIT Media.
6. 1 dossier en matière d'**égouttage** contre la RTBF pour les exercices 2000 et 2001. A noter que le règlement-taxe n'a pas été renouvelé.
7. 4 dossiers en matière d'**immeubles garnis**.
8. 91 dossiers en matière d'**immeubles à l'abandon ou négligés**, 7 en matière d'immeubles **inachevés** et 1 en matière d'immeubles **inoccupés**.
9. 2 dossiers en matière de **matériel bureautique** contre bpost et 11 en matière de **matériel informatique** contre bpost et la Région de Bruxelles-Capitale.
10. 13 dossiers en matière d'**emplacements de parcage**. Les dossiers contre la Région de Bruxelles-Capitale et bpost font l'objet de négociations avec les conseils des parties adverses.
11. 5 dossiers en matière de « **phone shops** ».
12. 72 dossiers en matière d'**antennes téléphonique**. Nous recevons chaque année un recours de la plupart des opérateurs (ORANGE, PROXIMUS et TELENET). Jusqu'ici, nous les avons tous gagnés, à l'exception de deux décisions défavorables assez récentes.
13. 2 dossiers en matière de **résidences non principales** (dont un très récent). Ces dossiers sont très rares et avaient donné lieu à une réunion spécifique avec des diplomates étrangers afin que ceux-ci ne soient pas visés par la taxe dans l'exercice de leur fonction (en effet, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques l'interdit).
14. 4 dossiers en matière de **surfaces commerciales**.
15. 52 dossiers en matière de **terrains non bâtis**.
16. 29 dossiers en matière de **salissures**. 18 dossiers dans lesquels la procédure sur le fond (en 1^{ère} instance ou en appel) est pendante et 11 dossiers dans lesquels le recouvrement des sommes dues en vertu du jugement ou de l'arrêt, doit encore être finalisé en concertation avec notre avocat et le service Recouvrement (recouvrement amiable ou forcé (ou mise en irrécouvrable éventuelle à défaut de solvabilité) ; une reprise de la procédure pouvant survenir dans l'hypothèse de l'introduction d'un appel après signification du jugement

favorable à la Commune rendu en première instance). À noter que 11 dossiers ont été clôturés au cours des douze derniers mois. À noter également, et plus fondamentalement, que ce contentieux se caractérise par un nombre assez important de décisions partagées (partiellement favorables ou défavorables), un nombre peu important de procédure d'appel (à tout le moins dans le chef des redevables), et par un nombre assez important de dossiers dans lesquels le redevable n'est pas représenté par un avocat (ce qui peut induire une absence de dépôt de conclusions dans le chef du redevable, un désistement en cours de procédure ou encore des jugements par défaut à son encontre).

17. 1 dossier inclassable (vieux dossier de recouvrement forcé dans lequel la société débitrice a changé plusieurs fois : Me Molitor doit nous revenir à ce sujet).

Vous trouverez, en annexe, la situation financière liée à ce contentieux et arrêtée au 19/06/2020.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Pour votre parfaite information, voici le montant des provisions : 75.268.137,75 € (= montant actuel, y compris donc le supplément de 10.181.191 € via l'article 040/958-01 « Prélèvement service ordinaire provisions risques et charges »).

Vous trouverez, également sous ce couvert, les tableaux qui constituent les commentaires du compte et la ventilation des provisions.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.